

En raison de la sécheresse, des fortes chaleurs et d'un déficit important de précipitations prévalant sur le territoire cantonal, l'Etat de Vaud décrète une interdiction de faire du feu en forêt et à moins de 10 mètres des lisières prenant effet immédiatement et jusqu'à nouvel avis.



Il est demandé à la population de faire preuve d'une extrême prudence lors d'activités de plein air impliquant des feux ou des engins pyrotechniques.

Par mesure de précaution, et en raison du risque important de départ de feu, le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) interdit tout feu ou barbecue en forêt et à moins de 10 mètres des lisières.

Communiqué du 19 juillet 2022

Toute l'information: vd.ch/incendies-foret